

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 1 de 12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

8615/30N PU Resin

UFI: SVMF-C4EW-M008-XK6N

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Résines (prépolymères)

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH  
 Rue: Salzstraße 15  
 Lieu: D-74676 Niedernhall  
 Téléphone: +49 7940 50961 61  
 E-mail: customerservice@kisling.com  
 Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143  
 E-mail: compliance@kisling.com  
 Internet: www.kisling.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

##### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

###### Composants pertinents

| N° CAS   | Substance  |              |                  | Quantité  |
|----------|--|--------------|------------------|-----------|
|          | N° CE  | N° Index     | N° REACH         |           |
|          | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)   |              |                  |           |
| 108-31-6 | anhydride maléique   |              |                  | < 0.001 % |
|          | 203-571-6  | 607-096-00-9 | 01-2119472428-31 |           |
|          | Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1A, STOT RE 1; H302 H314 H318 H334 H317 H372 EUH071 |              |                  |           |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 2 de 12

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS   | N° CE     | Substance  | Quantité  |
|----------|-----------|--|-----------|
|          |           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA   |           |
| 108-31-6 | 203-571-6 | anhydride maléique   | < 0.001 % |
|          |           | dermique: DL50 = 2620 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1090 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0.001 - 100 |           |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux, Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 3 de 12

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### **Pour le nettoyage**

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

##### **Autres informations**

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

##### **Information supplémentaire**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 4 de 12

#### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

| N° CAS     | Substance                       | ppm | mg/m <sup>3</sup> | fib/ml | Catégorie        | Notation | Origine |
|------------|---------------------------------|-----|-------------------|--------|------------------|----------|---------|
| 21645-51-2 | Aluminiumhydroxyde (alvéolaire) | -   | 3                 |        | VME 8 h          | B        |         |
| 108-31-6   | Anhydride maléique              | 0,1 | 0,4               |        | VME 8 h          | S, SSC   |         |
|            |                                 | 0,1 | 0,4               |        | VLE courte durée |          |         |
| 12001-26-2 | Mica (alvéolaire)               | -   | 3                 |        | VME 8 h          |          |         |

#### Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

| N° CAS     | Substance           | Paramètres                | Valeur limite | Substrat | Prélèvement |
|------------|---------------------|---------------------------|---------------|----------|-------------|
| 21645-51-2 | Aluminium hydroxyde | Aluminium (/g créatinine) | 50 µg/g       | U        | c           |

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS     | Substance                       | Voie d'exposition | Effet      | Valeur                  |
|------------|---------------------------------|-------------------|------------|-------------------------|
| 21645-51-2 | Aluminium hydroxyde             |                   |            |                         |
|            | Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation    | systémique | 10,76 mg/m <sup>3</sup> |
|            | Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation    | local      | 10,76 mg/m <sup>3</sup> |
|            | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale    | systémique | 4,74 mg/kg p.c./jour    |
| 108-31-6   | anhydride maléique              |                   |            |                         |
|            | Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation    | systémique | 0,081 mg/m <sup>3</sup> |
|            | Salarié DNEL, aigu              | par inhalation    | systémique | 0,2 mg/m <sup>3</sup>   |
|            | Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation    | local      | 0,081 mg/m <sup>3</sup> |
|            | Salarié DNEL, aigu              | par inhalation    | local      | 0,2 mg/m <sup>3</sup>   |

#### Valeurs de référence PNEC

| N° CAS   | Substance   | Valeur      |
|----------|---|-------------|
|          | Milieu environnemental                                      |             |
| 108-31-6 | anhydride maléique  |             |
|          | Eau douce   | 0,038 mg/l  |
|          | Eau douce (rejets discontinus)                              | 0,379 mg/l  |
|          | Eau de mer  | 0,004 mg/l  |
|          | Sédiment d'eau douce  | 0,296 mg/kg |
|          | Sédiment marin  | 0,03 mg/kg  |
|          | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 44,6 mg/l   |
|          | Sol   | 0,037 mg/kg |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 5 de 12

#### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection.

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) 0,5 mm, Temps de pénétration 480 min

EN ISO 374

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

#### Protection de la peau

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |                               |
|--|--|-------------------------------|
| L'état physique:   | Liquide  |                               |
| Couleur:   | beige  |                               |
| Odeur:   | caractéristique  |                               |
| Seuil olfactif:  | non déterminé  |                               |
| Point de fusion/point de congélation:  |  | non déterminé                 |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: |  | non déterminé                 |
| Inflammabilité:  |  | non déterminé                 |
| Limite inférieure d'explosivité:   |  | non déterminé                 |
| Limite supérieure d'explosivité:   |  | non déterminé                 |
| Point d'éclair:  |  | non déterminé                 |
| Température d'auto-inflammation:   |  | non déterminé                 |
| Température de décomposition:  |  | non déterminé                 |
| pH-Valeur:   |  | non déterminé                 |
| Hydrosolubilité:   | La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau. |                               |
| Solubilité dans d'autres solvants  |  |                               |
| non déterminé  |  |                               |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:  |  | non déterminé                 |
| Pression de vapeur:  |  | non déterminé                 |
| Densité (à 22 °C):   |  | 1,20 - 1,30 g/cm <sup>3</sup> |
| Densité de vapeur relative:  |  | non déterminé                 |

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

#### Autres caractéristiques de sécurité

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 6 de 12

Taux d'évaporation: non déterminé  
 Teneur en corps solides: non déterminé  
 Viscosité dynamique: 1.100 - 1.400 mPa·s  
 (à 22 °C)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

##### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.  
 Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

##### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

###### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

###### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### ETAmé calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS   | Substance          |                 |        |  |  |
|----------|--------------------|-----------------|--------|--|--|
|          | Voie d'exposition  | Dose            | Espèce | Source                                   | Méthode  |
| 108-31-6 | anhydride maléique |                 |        |  |  |
|          | orale              | DL50 1090 mg/kg | Rat    | SIDS Initial Assessment Report for SIAM  | OECD Guideline 401                             |
|          | cutanée            | DL50 2620 mg/kg | Lapin  | Toxicol. Appl. Pharmacol. 42, 417-424 (1 | The method used for skin absorption toxicology |

###### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 7 de 12

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS   | Substance                         |                  |           |  |                                  |                    |
|----------|-----------------------------------|------------------|-----------|--|----------------------------------|--------------------|
|          | Toxicité aquatique                | Dose             | [h]   [d] | Espèce                                   | Source                           | Méthode            |
| 108-31-6 | anhydride maléique                |                  |           |  |                                  |                    |
|          | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50 75 mg/l     | 96 h      | Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | Fournisseur précédent/Producteur |                    |
|          | Toxicité aiguë pour les algues    | CE50r mg/l 74,35 | 72 h      | Raphidocelis subcapitata                 | REACH Registration Dossier       | OECD Guideline 201 |
|          | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l 42,81  | 48 h      | Daphnia magna                            | REACH Registration Dossier       | OECD Guideline 202 |
|          | Toxicité pour les crustacés       | NOEC 10 mg/l     | 28 d      | Daphnia magna (puce d'eau géante)        | Fournisseur précédent/Producteur |                    |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 8 de 12

Aucune donnée disponible

| N° CAS   | Substance   |        |    |        |
|----------|---|--------|----|--------|
|          | Méthode   | Valeur | d  | Source |
|          | Évaluation  |        |    |        |
| 108-31-6 | anhydride maléique                                  |        |    |        |
|          | OCDE 301B   | > 90 % | 28 |        |
|          | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). |        |    |        |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS   | Substance          | Log Pow |
|----------|--------------------|---------|
| 108-31-6 | anhydride maléique | -2,61   |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 9 de 12

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

##### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 10 de 12

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

#### Législation nationale

Teneur en COV (OCOV):

< 3 %

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 11 de 12

#### Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë  
Skin Corr: Corrosion cutanée  
Eye Dam: Lésions oculaires graves  
Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire  
Skin Sens: Sensibilisation cutanée  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

|        |  |
|--------|--|
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H314   | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318   | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H334   | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.          |
| H372   | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires.   |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8615/30N PU Resin

Date de révision: 26.07.2024

Code du produit: 50060

Page 12 de 12

EUH208 Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*